



## **Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 février 2002

Original: français

---

### **Assemblée générale**

#### **Cinquante-sixième session**

Points 20 b), 21 j) 22, 26, 39, 48, 74 g), h), l), q), w), 95, 96, 97, 98 e), 99, 103, 107, 108, 110, 111, 119 b) et 166

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par l'Organisation des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale :  
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales et autres :  
coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation de l'unité africaine**

**Examen et évaluation finals de l'application  
du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies  
pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

**Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire  
consacrée aux enfants**

**Vers des partenariats mondiaux**

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix  
et d'un développement durables en Afrique**

**Désarmement général et complet : assistance  
aux États pour l'arrêt de la circulation illicite  
et la collecte des armes légères; consolidation de la paix  
grâce à des mesures concrètes de désarmement;  
relation entre le désarmement et le développement;  
trafic d'armes légères; armes légères**

**Questions de politique macroéconomique**

**Questions de politique sectorielle**

**Développement durable  
et coopération économique internationale**

### **Conseil de sécurité**

#### **Cinquante-septième année**



**Environnement et développement durable :  
poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action  
pour le développement durable des petits États insulaires  
en développement**

**Activités opérationnelles de développement**

**Mise en oeuvre de la première Décennie  
des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté  
(1997-2006)**

**Réunion internationale de haut niveau  
chargée d'examiner la question du financement  
du développement à l'échelon intergouvernemental**

**Développement social, y compris les questions  
relatives à la situation sociale dans le monde  
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés  
et à la famille**

**Prévention du crime et justice pénale**

**Contrôle international des drogues**

**Questions relatives aux droits de l'homme :  
questions relatives aux droits de l'homme,  
y compris les divers moyens de mieux assurer  
l'exercice effectif des droits de l'homme  
et des libertés fondamentales**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettre datée du 26 février 2002,  
adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Sénégal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué final adopté à l'issue de la vingt-cinquième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue à Dakar, les 20 et 21 décembre 2001 (voir annexe).

Je vous remercie de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 20 b), 21 j), 22, 26, 39, 48, 74 g), h), l), 1) et w), 95, 96, 97, 98 e), 99, 103, 107, 108, 110, 111, 119 b) et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Papa Louis Fall

**Annexe à la lettre datée du 26 février 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Vingt-cinquième session  
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement  
(Dakar, 20 et 21 décembre 2001)**

**Communiqué final**

1. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu sa vingt-cinquième session ordinaire à Dakar, du 20 au 21 décembre 2001, sous la présidence de S. E. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, Président en exercice de la CEDEAO.

2. Étaient présents à la session, les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants dûment accrédités :

S. E. Mathieu Kérékou  
Président de la République du Bénin

S. E. Blaise Compaoré  
Président du Burkina Faso

S. E. Yahya Jammeh  
Président de la République de Gambie

S. E. John Agyekum Kufuor  
Président de la République du Ghana

S. E. Koumba Yalla  
Président de la République de Guinée-Bissau

S. E. Alpha Oumar Konaré  
Président de la République du Mali, Président en exercice de la CEDEAO

S. E. Olusegun Obasanjo  
Président de la République fédérale du Nigéria

S. E. Abdoulaye Wade  
Président de la République du Sénégal

S. E. Ahmed Tejan Kabbah  
Président de la République de Sierra Leone

S. E. le général Gnassingbe Eyadéma  
Président de la République togolaise

M. Mose Maria Pereira Neves  
Premier Ministre et Chef du Gouvernement e la République du Cap-Vert

S. E. Lamine Sidimé  
Premier Ministre de la République de Guinée  
Représentant le Président de la République

Abou Drahamane Sangaré  
Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire  
Représentant le Président de la République

M. Monie R. Captan  
Ministre des affaires étrangères du Libéria  
Représentant le Président de la République

Mme Mindaoudou Aïchatou  
Ministre des affaires étrangères du Niger  
Représentant le Président de la République

3. Les personnalités suivantes ont également assisté à cette vingt-cinquième session à titre d'observateurs :

Le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA/Union africaine)

Le Directeur général de la FAO

Le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Le Président du Comité des gouverneurs des banques centrales de l'Afrique de l'Ouest, Gouverneur de la Banque centrale de la Gambie

Le Président de la Table ronde des hommes d'affaires africains (ABR)

Le Représentant de la Banque africaine de développement (BAD)

Le Représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le Représentant du Fonds monétaire international (FMI)

ainsi que d'autres personnalités représentant des organisations ouest-africaines, africaines et internationales.

4. La liste des participants est jointe en annexe.

### **Hommage posthume au Président Léopold Sedar Senghor**

5. Profondément attristée par la disparition du Président Léopold Sedar Senghor, père-fondateur de la CEDEAO, la Conférence a rendu un vibrant hommage à l'illustre disparu pour son exceptionnelle contribution à l'émancipation de l'Afrique en général et à l'édification de la CEDEAO en particulier. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire du défunt et a adressé ses condoléances les plus attristées aux peuples sénégalais et africain.

## **Cérémonie d'ouverture**

6. La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de bienvenue de S. E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, le discours de remerciement des chefs d'État et de gouvernement prononcé par S. E. John Kufuor, Président de la République du Ghana, et le discours d'ouverture de S. E. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, Président en exercice de la CEDEAO. La Conférence a décidé de faire de ces discours des documents de travail. Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur détermination à créer une CEDEAO forte et solidaire, qui va contribuer à la réalisation de l'Union africaine.

7. Des messages de soutien et d'encouragement ont été adressés à la vingt-cinquième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement par le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de l'OUA, le Directeur général de la FAO et le Président de la Table ronde des hommes d'affaires africains.

## **Union africaine**

8. Les chefs d'État et de gouvernement se sont félicités de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui représente un saut qualitatif vers l'intégration effective des pays du continent. Ils invitent tous les États de l'Union à tout mettre en oeuvre pour concrétiser ce projet historique.

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**

9. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement a noté avec satisfaction l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est l'instrument approprié pour le développement et l'intégration des économies du continent pour sortir les populations africaines de la pauvreté. Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur reconnaissance aux Présidents Abdoulaye Wade, de la République du Sénégal, et Olusegun Obasanjo, de la République fédérale du Nigéria, pour la contribution de qualité qu'ils ont apportée à la formulation de ce programme.

10. La Conférence invite le Secrétariat de la CEDEAO à articuler ses politiques et programmes avec ceux du NEPAD en vue de créer une synergie susceptible de renforcer la CEDEAO pour une Union africaine plus solide.

## **Programmes de la CEDEAO**

11. La Conférence a adopté les rapports du Secrétaire exécutif, de la quatrième session extraordinaire du Conseil des ministres, de la quarante-huitième session du Conseil des ministres, ainsi que la réunion des Ministres des affaires étrangères. Ces rapports portent, entre autres, sur les points suivants :

- L'harmonisation des programmes de la CEDEAO et de l'UEMOA;
- La libre circulation des personnes;
- La mise en oeuvre du marché commun;

- La surveillance multilatérale des politiques économiques;
- Les programmes sectoriels de production et de développement des infrastructures;
- Les programmes de développement humain;
- Les questions administratives et financières;
- Les questions institutionnelles;
- La paix et la sécurité régionales.

12. La Conférence a mis un accent particulier sur les questions économiques, institutionnelles, de paix et de sécurité ci-après :

#### **Au titre des questions économiques**

13. La Conférence, après avoir examiné les modalités opérationnelles de mise en oeuvre de la stratégie d'accélération du processus d'intégration régionale en vue de la création d'un espace économique unifié en Afrique de l'Ouest, a lancé un appel à tous les États membres de la Communauté afin qu'ils appliquent immédiatement les dispositions du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour préparer leurs économies à la mise en place d'un tarif extérieur commun de la CEDEAO, qui serait basé sur les tarifs douaniers minima existants dans la sous-région, qui vont de 0 à 20 %. À cet égard, la Conférence a noté avec satisfaction les concertations entre le Secrétariat de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA en vue de l'harmonisation de leurs programmes. La Conférence encourage les chefs exécutifs des deux (2) organisations à poursuivre ces efforts de coordination. En outre, elle a exhorté tous les États de la sous-région à appuyer fortement toutes les actions entreprises dans le cadre du processus en cours à cet effet.

14. La Conférence a souligné que le renforcement de la dimension politique et économique de l'intégration doit s'accompagner d'actions et de mesures visant à renforcer les économies nationales. À cet égard, après avoir été informée du désir du Gouvernement du Cap-Vert à renforcer sa participation à la mise en oeuvre des programmes de la CEDEAO, la Conférence a réitéré sa décision instruisant le Secrétaire exécutif à identifier et proposer des actions spécifiques pour soutenir le développement socioéconomique des pays insulaires et sans littoral de la Communauté (le Cap-Vert, le Burkina Faso, le Mali et le Niger). La Conférence invite également le Secrétaire exécutif à promouvoir en priorité les programmes d'intégration ayant un impact réel sur la réduction de la pauvreté.

#### **Programme de coopération monétaire**

15. La Conférence a félicité les pays de la deuxième zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) pour la détermination dont ils font preuve en vue de la concrétisation de leur projet de création d'une monnaie commune.

16. La Conférence invite le Conseil de convergence de la CEDEAO, composé des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales de la CEDEAO, à veiller à l'articulation harmonieuse du projet de création de la deuxième zone monétaire avec celui de la zone monétaire unique CEDEAO.

17. En conséquence, la Conférence invite tous les États membres à un strict respect des critères de convergence macroéconomique de la CEDEAO, condition nécessaire à la création d'une zone monétaire unique et viable en Afrique de l'Ouest.

18. La Conférence a adopté la décision portant organisation de la surveillance multilatérale dans le cadre de la CEDEAO. À cet égard, elle exhorte tous les États membres à créer les comités nationaux de coordination (CNC) chargés d'appuyer le Secrétariat de la CEDEAO et l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) dans la collecte et le traitement des données statistiques nécessaires à l'évaluation des critères de convergence.

19. En vue de créer la synergie entre la zone CFA et la deuxième zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), la Conférence a décidé que le nom de la future monnaie commune de la CEDEAO sera déterminé conjointement par les autorités compétentes de la ZMAO et celles de la BCEAO-UEMOA sous la présidence de S. E. Me Abdoulaye Wade, Président en exercice de l'UEMOA et Président entrant de la CEDEAO.

## **Passeport de la CEDEAO**

20. La Conférence a salué la mise en circulation effective par la République du Bénin du passeport de la CEDEAO et pris note avec satisfaction des mesures prises par la République du Mali pour la mise en circulation à très brève échéance du passeport de la CEDEAO. La Conférence invite tous les États membres à prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en circulation dans les meilleurs délais du passeport de la CEDEAO.

## **Politiques sectorielles**

### **Programme spécial régional de sécurité alimentaire**

21. La Conférence, reconnaissant le rôle important de l'agriculture dans le développement socioéconomique des États membres, a adopté le programme spécial de sécurité alimentaire.

22. Reconnaisant également l'intérêt d'une gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest pour assurer la sécurité alimentaire de la sous-région, la Conférence a invité le Secrétaire exécutif de la CEDEAO à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre diligente du programme d'action régional de gestion intégrée des ressources en eau. La Conférence a également décidé de la mise en place d'un cadre permanent de coordination et de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau. Elle invite le Secrétaire exécutif de la CEDEAO à joindre ses efforts à ceux de la FAO pour mobiliser les ressources financières auprès des partenaires extérieurs en vue de la réalisation de cet important programme.

### **Programme régional dans le domaine de l'énergie**

23. La Conférence, préoccupée par la persistance de la crise énergétique dans la sous-région, a réaffirmé sa détermination à renforcer le système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (SEAO-Power Pool) en mettant en valeur les ressources énergétiques des États membres, pour leur permettre de mieux faire face

à leurs besoins de développement. En vue de rendre le système opérationnel, la Conférence a adopté un mécanisme de mobilisation de ressources pour le financement des projets prioritaires du système.

#### **Promotion du secteur privé**

24. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès significatifs enregistrés dans la création de la compagnie régionale aérienne AECOAIR© et de la compagnie de cabotage maritime AECOMARINE©, à l'initiative du secteur privé. Elle encourage les promoteurs de ces projets régionaux à les rendre opérationnels dans les meilleurs délais possibles. La Conférence a exprimé sa gratitude aux autorités togolaises pour les privilèges accordés à la compagnie maritime régionale AECOMARINE©.

25. La Conférence invite le Secrétaire exécutif à impliquer davantage le secteur privé et la société civile dans le processus d'intégration régionale.

#### **Transformation du Fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO en une holding dénommée Banque d'investissement et de développement de la Communauté (BIDC)**

26. La Conférence, désireuse de renforcer les ressources financières de la CEDEAO destinées au financement des investissements, a adopté un protocole additionnel portant amendement des articles 1, 3, 6 et 21 du Traité révisé de la Communauté. Les références relatives au Fonds et aux fonctionnaires statutaires faites dans les articles précités sont abrogées et remplacées par de nouvelles dispositions reflétant la création de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et de ses filiales que sont la Banque régionale d'investissement de la CEDEAO (BRIC) et le Fonds régional de développement de la CEDEAO (FRDC).

27. La Conférence lance un appel à tous les États membres afin qu'ils ratifient le Protocole additionnel portant amendement du Traité de la CEDEAO ainsi que le Protocole portant création de la BIDC avant le 30 juin 2002.

28. La Conférence a déclaré échue la première tranche du capital appelé de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO d'un montant de cent quarante millions sept cent mille trente-cinq unités de compte (140 700 035 UC) représentant trente-cinq pour cent (35 %) de la part des membres régionaux du capital autorisé.

#### **Paix et sécurité régionales**

29. La Conférence a passé en revue la situation politique et sécuritaire de la sous-région et a salué les progrès importants accomplis en Sierra Leone dans le cadre de la restauration de la paix et de la sécurité.

30. Elle s'est en outre félicité des efforts du Gouvernement de la Sierra Leone et du Comité conjoint de désarmement pour la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). La Conférence a, par



ailleurs, félicité le Gouvernement de la Sierra Leone pour les préparatifs entrepris en vue de l'Organisation des élections pour mai 2002.

31. Pour aider le Gouvernement de la Sierra Leone à achever le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants ainsi qu'à surmonter ses problèmes humanitaires et à promouvoir la réhabilitation et la réinstallation des réfugiés, des personnes déplacées et des ex-combattants, la Conférence a lancé un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle apporte l'aide financière nécessaire au règlement de ces problèmes.

#### **Situation dans la région du fleuve Mano**

32. Après avoir pris connaissance de l'évolution de la situation dans la région du fleuve Mano, la Conférence s'est félicitée des signes positifs qui l'ont affectée et a lancé un appel aux États de cette région afin qu'ils intensifient le dialogue qu'ils ont entamé en vue de la restauration d'une paix durable. À cet égard, la Conférence a félicité le Réseau des femmes du fleuve Mano pour les initiatives qu'il a prises visant au rétablissement du dialogue entre les trois pays de l'Union en vue de promouvoir une paix durable entre eux.

#### **Libéria**

33. Gravement préoccupée par la poursuite des attaques rebelles contre le Gouvernement du Libéria, notamment dans le comté de Lofa et les risques de déstabilisation qu'il comporte, la Conférence a condamné les groupes armés rebelles au Libéria et a approuvé les sanctions envisagées contre ces mouvements armés, notamment le Front libérien pour la réconciliation et la démocratie (LURD). Elle demande au Gouvernement libérien de donner toute information utile au Conseil de médiation et de sécurité en vue de l'imposition de ces sanctions.

34. La Conférence a, en outre, exprimé sa préoccupation face aux conséquences négatives des sanctions des Nations Unies sur les populations du Libéria et estimé qu'une aide doit être apportée au Gouvernement du Libéria pour lui permettre d'engager la reconstruction économique et sociale de son pays.

35. La Conférence a invité le Gouvernement du Libéria à entreprendre une politique de réconciliation nationale. Dans cette perspective, elle a exprimé la disponibilité de la Communauté à apporter toute l'assistance requise.

#### **Guinée-Bissau**

36. La Conférence a exprimé son soutien au processus de réhabilitation et de reconstruction en cours en Guinée-Bissau. Il a, à cet égard, lancé un appel à la Communauté afin qu'elle respecte ses promesses antérieures d'assistance.

#### **Côte d'Ivoire**

37. La Conférence s'est réjouie de l'organisation par le Gouvernement de Côte d'Ivoire d'un forum de réconciliation nationale et des résultats prometteurs auxquels il a abouti. Elle encourage le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de poursuivre ses efforts pour leur concrétisation afin de permettre l'avènement d'une réconciliation véritable du peuple ivoirien.

### **Mécanisme de prévention, de gestion, du règlement de conflits**

38. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement a exprimé sa satisfaction de voir le mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO effectivement mis en place au niveau de ses structures opérationnelles. Elle a, dans ce cadre, lancé un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait à tout mettre en oeuvre afin que les procédures de ratification soient initiées. Elle a, en outre, exprimé sa profonde gratitude à l'Union européenne, aux Gouvernements canadien, des États-Unis, aux Nations Unies, ainsi qu'à tous les partenaires pour l'assistance qu'ils ont apportée à la CEDEAO pour la mise en place de son mécanisme de prévention des conflits.

39. Ayant noté avec satisfaction les avancées de la démocratie dans l'espace CEDEAO, et afin d'en consolider les acquis, la Conférence a adopté le protocole sur la démocratie et de bonne gouvernance qui contribuera à promouvoir davantage la démocratie, l'état de droit et des droits de l'homme dans les États membres et y prévenir les conflits.

### **Traite des personnes**

40. Pour combattre le phénomène grandissant du trafic des personnes dans la sous-région, la Conférence a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action initial sur la traite des personnes. Elle lance, à cet effet, un appel aux États membres pour qu'ils mettent en oeuvre ladite déclaration. La Conférence a exprimé ses remerciements au Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime pour sa contribution à l'élaboration des documents de travail sur la traite des personnes.

### **Droits de l'enfant ouest-africain**

41. Les chefs d'État et de gouvernement, particulièrement préoccupés par les violences faites aux enfants, notamment dans les zones des conflits, et par la souffrance des enfants handicapés, ont proclamé leur attachement au respect des principes inaliénables contenus dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et de la Convention des droits de l'enfant. Ils ont proclamé à cet égard la période 2001-2010 comme « Décennie de l'enfant dans l'espace CEDEAO ».

### **Protocole sur la lutte contre la corruption**

42. La Conférence, soucieuse d'éradiquer le fléau de la corruption qui fait peser une menace sérieuse sur les efforts de développement des États membres, a adopté le projet de protocole y afférent. Elle exhorte tous les États membres à s'y conformer afin de favoriser une collaboration transfrontalière à cet effet.

### **Lutte contre le terrorisme**

43. Considérant que le terrorisme met en péril la paix et la sécurité dans le monde, la Conférence a condamné énergiquement la vague d'attaques terroristes qui a frappé les États-Unis d'Amérique (USA). Elle exhorte tous les États membres à ratifier sans délai toutes les conventions des Nations Unies et de l'OUA portant sur le terrorisme, la Convention des Nations Unies sur la criminalité transfrontalière organisée ainsi que les conventions de la CEDEAO sur l'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition. Elle invite, par ailleurs, les États membres à mettre en oeuvre les engagements contenus dans la Déclaration de Dakar sur le terrorisme.

**Groupe intergouvernemental d'action  
contre le blanchiment de l'argent (GIABA)**

44. La Conférence a pris note de l'installation du Secrétariat du GIABA à Dakar (République du Sénégal) et a invité les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de rendre cette institution opérationnelle afin de lui permettre de lutter efficacement contre le blanchiment et les crimes connexes.

**Moratoire sur l'importation, l'exportation  
et la fabrication des armes légères**

45. La Conférence s'est félicitée du renouvellement du moratoire pour une période de trois ans et a invité les États membres à respecter et à honorer leur obligation dans le cadre du code de conduite en vue de la mise en oeuvre en moratoire.

46. Elle instruit le Secrétaire exécutif à mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des activités retenues dans le cadre du moratoire.

**Conseil de médiation et sécurité**

47. La Conférence a adopté la nouvelle composition du Conseil de médiation et sécurité. Les pays membres du Conseil de médiation et de sécurité sont : le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

**Conseil des sages**

48. La Conférence a pris note de la réunion inaugurale du Conseil des sages qui s'est tenue à Niamey du 2 au 4 juillet 2001 et a approuvé la liste nominative de ses membres tel que proposé par le Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

**Au titre des questions institutionnelles**

49. La Conférence s'est réjouie de l'installation effective de la Cour de justice et du Parlement de la CEDEAO. Elle a insisté sur la nécessité de doter ces institutions de moyens humains et financiers suffisants afin d'assurer leur fonctionnement régulier. À cet égard, la Conférence a invité tous les États membres à mettre en oeuvre sans délai les dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire pour permettre le financement régulier des institutions.

50. La Conférence a instruit le Secrétaire exécutif à entreprendre une étude sur le Parlement de la Communauté afin de renforcer ses prérogatives. En outre, le Secrétaire exécutif est invité à engager une réflexion sur la restructuration des institutions communautaires dans la perspective de l'Union africaine.

51. La Conférence a fixé les sièges du Parlement et de la Cour de justice de la CEDEAO à Abuja (République fédérale du Nigéria).

52. La Conférence rappelant la nécessité d'associer davantage la société civile au processus d'intégration a invité l'Union de la jeunesse ouest-africaine (UJAO) et la Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports (CMJS) à harmoniser leurs programmes en vue d'une participation effective de la jeunesse à l'oeuvre d'intégration régionale.

## **Hymne et drapeau de la CEDEAO**

### **Hymne**

53. La Conférence a adopté les paroles de l'hymne de la CEDEAO. Elle a toutefois instruit le Secrétaire exécutif à amener l'auteur à réduire la longueur ainsi que le temps de pause entre deux couplets.

### **Drapeau**

54. La Conférence a instruit le Secrétaire exécutif de la CEDEAO à reprendre le concours relatif au drapeau de la CEDEAO en prenant en considération les observations du jury, sous la supervision du Président en exercice de la CEDEAO.

### **Coopération avec les partenaires au développement**

55. Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont réitéré leur gratitude aux partenaires au développement, notamment l'OUA, l'Union européenne, l'USAID, la BAD, le CEA, le PNUD, la Banque mondiale, le FMI, l'UIT, la FAO, le Japon, le Canada, l'Allemagne, la France, pour leur appui multiforme à la mise en oeuvre du processus d'intégration régionale. Ils ont encouragé le Secrétariat de la CEDEAO à poursuivre ses efforts d'élargissement de la coopération à d'autres partenaires.

### **Désignation des chefs des institutions de la CEDEAO**

#### *Secrétaire exécutif de la CEDEAO*

56. La Conférence a désigné M. Mohamed Ibn Chambas, de la République du Ghana, au poste de secrétaire exécutif de la Communauté pour un mandat de quatre (4) ans.

#### *Président de la holding Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)*

57. La Conférence a décidé de confier le poste de président de la BIDC à la République du Bénin.

#### *Contrôleur financier*

58. La Conférence a décidé de confier le poste de contrôleur financier de la Communauté à la République de Gambie.

### **Hommage au Secrétaire exécutif sortant**

59. La Conférence a adressé de vives et chaleureuses félicitations au Secrétaire exécutif, M. Lansana Kouyaté, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête des institutions de la Communauté. La Conférence lui a rendu un vibrant hommage pour le dynamisme, le souffle nouveau et l'impulsion qu'il a su imprimer à la marche de la Communauté et au renforcement du processus d'intégration régionale en Afrique. Une motion spéciale de satisfaction lui a été adressée par la Conférence.

### **Élection du Président de la Conférence**

60. Les chefs d'État et de gouvernement ont élu S. E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal à la présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO.

### **Date et lieu de la prochaine réunion**

61. La prochaine réunion ordinaire de la Conférence aura lieu en décembre 2002 en un lieu qui sera déterminé par consultations.

### **Motion de remerciement**

62. Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude à S. E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, pour le leadership exemplaire dont il a fait preuve pour promouvoir l'Union africaine. Ils ont particulièrement été sensibles à l'accueil fraternel qui leur a été réservé et aux excellentes commodités qui leur ont été offertes au cours de leur séjour à Dakar. Les chefs d'État tiennent à exprimer leur appréciation au Président Wade pour son combat en faveur de la démocratisation de son pays qu'il a toujours servi avec un dévouement digne d'éloges.

63. La Conférence a formulé à S. E. Me Abdoulaye Wade des vœux de bonheur et, pour le peuple frère du Sénégal, des souhaits de paix et de prospérité.

### **Motion spéciale de satisfaction**

La Conférence des chefs d'État de la CEDEAO a adressé ses vifs remerciements et exprimé sa satisfaction à M. Lansana Kouyaté, Secrétaire exécutif sortant, pour l'oeuvre inestimable qu'il a accomplie à la tête du Secrétariat au cours des quatre dernières années.

La Conférence a salué la foi et la détermination dont a fait preuve M. Kouyaté dans le partage de la vision et la mise en oeuvre des décisions des chefs d'État. Cet engagement a fortement contribué à l'accélération du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

La Conférence a également exprimé sa profonde gratitude à l'ensemble du personnel du Secrétariat exécutif sans lequel la Communauté n'aurait pu enregistrer ces bons résultats.

---